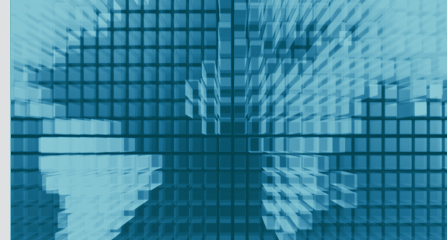


LE HUB

PERSPECTIVES DE MARCHÉ

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS



Des terres dégradées font peser un risque sur la disponibilité de ressources essentielles, comme l'eau, et induisent des migrations forcées et de l'instabilité politique.

Ce rapport de l'IPBES sur l'état de la nature, le plus exhaustif à ce jour, permet de prendre la mesure véritable du rythme et de l'ampleur des dégâts sur la nature, causés, mais aussi subits, par les êtres humains, en soulignant les risques de désordre mondial pouvant s'ensuivre.

Il ne fait que renforcer la nécessité d'atteindre la cible déjà fixée dans les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies à horizon 2030 : la neutralité en matière de dégradation des terres, correspondant à un état où le développement est décorrélé de la dégradation des terres.

De la prise de conscience à l'action

Alarmant, mais pas fataliste, le rapport de l'IPBES souligne que des solutions existent et que les coûts de mise en oeuvre restent - pour le moment - inférieurs aux bénéfices créés.

Si le rapport promeut en particulier des politiques publiques plus adaptées pour enrayer le phénomène de dégradation des terres, ainsi qu'une meilleure coordination des acteurs publics et une gouvernance plus adaptée, il convient également de souligner le rôle majeur que doivent et peuvent jouer la société civile et les acteurs économiques.

Alors comment contrer la dégradation des terres ? Par une gestion durable des terres et des écosystèmes naturels, qui leur permette de se renouveler. Certains appellent cela des bonnes pratiques agricoles, d'autres l'agroécologie, d'autres encore évoquent une gestion territoriale intégrées. Quelle que soit la

terminologie, le catalogue des solutions est là et bon nombre d'entre-elles ont été largement éprouvées. L'enjeu est désormais de les imposer en les faisant passer à l'échelle, de les imposer comme la norme plutôt que l'exception.

A l'instar de la transition énergétique, une transition agroécologique s'impose, impliquant de passer d'un mode de production non durable (surpâturage, monocultures, déforestation par abattis-brulis, surexploitation des terres) à un mode de production plus responsable.

A la suite de centres de recherche et d'organisations non-gouvernementale, le monde économique se mobilise de plus en plus sur ces sujets. Volontairement, peut-être, mais également poussé par la société civile et l'évolution des modes de consommation. Sur les marchés internationaux, la lutte contre la déforestation importée et le soutien en faveur de chaînes d'approvisionnement plus responsables crée une impulsion et induit une transformation progressive des modes de production. La certification et la labellisation des produits peut contribuer à améliorer la situation. Ce mouvement doit s'accélérer et s'amplifier.

Le rôle clé de la finance

La sphère financière doit accompagner cette transition agroécologique, comme elle l'a fait et continue de le faire pour la transition énergétique. Partout dans le monde, des opérateurs compétents, souvent appartenant aux jeunes générations subissant de plein fouet les mutations écologiques actuelles, promeuvent des solutions adaptées à leurs territoires et sont en recherche de financement. Si les institutions de développement les soutiennent largement, l'argent public ne pourra suffire. Le secteur financier doit, et

peut, se saisir du sujet et construire des solutions.

La finance durable est en marche. Le récent plan d'action de la Commission européenne en témoigne, et l'on peut espérer que dans son sillon, des offres de financement nouvelles dédiées à des projets de gestion durable des terres et d'agroécologie se développent. Il faudra que les acteurs financiers montent en expertise sur ces sujets, nouveaux pour eux, et collaborent étroitement avec les centres de recherche et les acteurs spécialisés. Du fait des niveaux de risques pouvant être perçus comme plus élevés par les investisseurs, une phase de transition sera nécessaire, au cours de laquelle des financements publics et privés se combinent apparaît nécessaire.

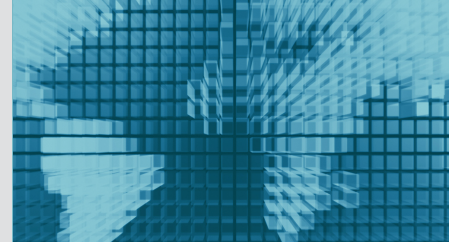
L'un des pionniers de la finance durable, Mirova a fait de la lutte contre la dégradation des terres et la gestion durable du capital naturel l'une de ses priorités. C'est le sens de l'initiative LDN, que Mirova a mis en oeuvre avec la Convention des Nations-Unies pour la Lutte contre la Désertification. Ce projet de fonds innovant vise à mobiliser des capitaux publics et privés pour financer des projets de gestion durable des terres et de restauration de terres dégradées. L'enjeu est de démontrer la pertinence d'un modèle économique permettant de préserver les terres, et de contribuer ainsi à l'émergence d'une nouvelle classe d'actifs capable d'alimenter la transition agroécologique, désormais vitale.

Rédigé le 28 Mars 2018

LE HUB

PERSPECTIVES DE MARCHÉ

POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS



MENTIONS LÉGALES

Le présent document et ses contenus constituent une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers et Mirova à partir de sources qu'elle estime fiables et sont fournis uniquement à des fins d'information aux clients professionnels. Les analyses et opinions mentionnées dans ce document représentent la vision de l'auteur mentionné au 28 mars 2018 et peuvent être soumis à changements. Il n'est en aucun cas garanti que les points présentés dans ce document se dérouleront tel qu'anticipés. Ce document ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie.

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Dans les pays francophones de l'UE Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. ou sa succursale Natixis Investment Managers Distribution. Natixis Investment Managers S.A. est une société de gestion luxembourgeoise qui est autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, constituée conformément à la loi luxembourgeoise et immatriculée sous le numéro B 115843. Siège social de Natixis Investment Managers S.A. : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. France : Natixis Investment Managers Distribution (immatriculée sous le numéro 509 471 173 au RCS de Paris). Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Mirova

Affilié de Natixis Investment Managers
Filiale de Ostrum Asset Management
Société Anonyme
Capital: €8 322 490
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
sous le numéro GP 02014.
RCS Paris n° 394 648 216
59 avenue Pierre Mendès France
7503 Paris
www.mirova.com

Natixis Investment Managers
RCS Paris 453 952 681
Capital: €178 251 690
43 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
www.im.natixis.com

Ostrum Asset Management

Un affilié de Natixis Investment Managers
Société Anonyme
Capital €50 434 604.76
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
sous le numéro GP 90-009
RCS Paris n°329 450 738
43 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
www.ostrum.com